Cinquantième année. - N ° 225 A 23 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1109

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

489 269 845 RCS Mulhouse.
WELDI.
Forme : S.A.R.L. à associé unique.
Capital : 2000 EUR.
Adresse : 7, rue du Moulin, Hochstatt, 68720 Illfurth.
Origine du fonds : Projet de fusion.
Oppositions : Art. L. 236-14 du Code de Commerce.
Commentaires : La société CCAV : Société par actions simplifiée au capital de 90 000 euros, Dont le siège social est sis 1 A, Rue du Rhône, 68100 Mulhouse, Immatriculée au RCS Mulhouse sous le numéro 916 920 960, Ci-après la "Société Absorbante" ; la société WELDI : Société à responsabilité limitée, au capital de 2 000 euros, Dont le siège social est sis 7, Rue du Moulin à Hochstatt (68720), Immatriculée au RCS de Mulhouse sous le numéro 489 269 845, Ci-après la "Société Absorbée" ; avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société WELDI par la société CCAV ; 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société WELDI dont la transmission à la société CCAV est prévue : Montant de l'actif : 522 267 euros, Montant du passif : 109 982 euros ; 2. Augmentation et réduction du capital de la société CCAV, société absorbante : Pour rémunérer les apports effectués par la société WELDI à la société CCAV, il serait procédé par la société CCAV à la création de 400 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 75 euros chacune, toutes entièrement libérées et destinées à être réparties entre les associés de la Société WELDI. La société CCAV augmenterait ainsi son capital social de 30 000 euros. La société WELDI détenant 1 200 actions composant le capital social de la société CCAV, il serait procédé à une réduction de capital de la société CCAV d'un montant égal à la valeur nominale desdites parts, soit 90 000 euros. En définitive, le capital social de la société CCAV serait ramené à la somme de 30 000 euros ; 3. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 part sociale de la société WELDI à apporter donnera droit à 2 parts sociales nouvelles de la société CCAV à émettre ; 4. Montant prévu de la prime de fusion : 382 285 euros ; 5. Dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 10 novembre 2017 été déposé : au greffe du Tribunal d'Instance de Mulhouse (Registre du Commerce et des Sociétés), le 14 novembre 2017 au nom de la société CCAV, absorbante sous les références 2017-A-5713 ; au greffe du Tribunal d'Instance de Mulhouse (Registre du Commerce et des Sociétés), le 14 novembre 2017 au nom de la société WELDI, absorbée sous les références 2017-A-5718 ; 6. Oppositions : Articles

L. 236-14 et L. 236-23 al. 1 et R. 236-8 du Code de Commerce ; la société absorbante : Pour la société CCAV, M. WELTER (Didier) ; la société absorbée : Pour la société WELDI, M. WELTER (Didier).

